Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/03/2020 à 14h10
Réference de l'AR : 002-210201604-20200302-d2020_024-DE

SC 05b

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 2 mars 2020

L'an deux mille vingt, le 2 mars à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation de M. le Maire, adressée le 25 février 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LALONDE, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Jean-Pierre LIEFHOOGHE
Charline LEROY
Catherine GAUDEFROY
Jean-Pierre CAZE
Yves VALLERAND
Régis LAPERSONNE
David TELATYNSKI
Nicole VENNEMAN
Michel KRIF
Françoise LACAILLE
Didier DEJOYE
Josiane GUFFROY
Marie-Annick BLITTE
Cécile GAVEL
Catherine LEFEVRE
Florence PLATEAUX
Carole BARTHELEMY
Gwenaël NIHOUARN
Robert GERARD
Alban DELFORGE
Nabil AÏDI
Brigitte FIAN
José BEAURAIN
Dany THIESSET
Jean-Pierre GUIOT
Francis HEREDIA
Mario LIRUSSI
Sylvia AGATI

Mandat de procuration : M. YOUSSEF à Mme LEROY ; Mme DEFRUIT à M. LIEFHOOGHE ; Mme REES à M. VALLERAND
Absente : Mme PHOYU
Secrétaire de séance : Mme LEFEVRE

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LEFEBVRE Laurent, Directeur des Services Techniques
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée

Membres présents.....29
Absents ayant donné mandat de procuration.....03
Absente 01
Votants.....32

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/03/2020 à 14h10
Réference de l'AR : 002-210201604-20200302-d2020_024-DE

Délibération 2020 - 024

05 - ZONE D'ACTIVITES NORD –

b) cession du terrain cadastré section ZC 83 d'une contenance de 4 935 m², sis 19 rue Jean Monnet à la Compagnie foncière RAISON-COFORA – définition des conditions – autorisation à donner à Monsieur le Maire d'accomplir les formalités subséquentes.

La Société « Compagnie Foncière RAISON-COFORA », dont le siège social est situé 39 avenue d'Iéna à Paris nous a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle ZC 83 de 49 a 35 ca située en zone d'activités Nord, 19 rue Jean Monnet, en vue d'y aménager un terrain de stockage de véhicules automobiles lié à son activité de concession automobile SNC RENAULT CHAUNY NOYON.

La cession de cette parcelle figurée en jaune sur le plan joint interviendrait au prix principal de 9,15 € le m², frais de division d'un montant de 698.96 € et de notaire à la charge de l'acquéreur.

Vu l'évaluation de la Direction départementale des Finances Publiques de l'Oise – Service des Domaines -,

Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de céder au profit de la Société « Compagnie Foncière RAISON-COFORA », représentée par M. MIRALLES Hervé, la parcelle ZC 83 de 4 935 m2 située en zone nord, 19 rue Jean Monnet, moyennant le prix de 9,15 € le m², frais d'acte et de géomètre à la charge de l'acquéreur,
- Confie la rédaction de l'acte à Maître Edouard Grimond, 42 rue Basse à 59000 LILLE,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 4/3/2020
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 5 mars 2020
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Marcel LALONDE.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/03/2020 à 14h10
Référence de l'AR : 002-210201604-20200302-d2020_024-DE

Commune :
CHAUNY (173)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1203 C

Document vérifié et numéroté le 07/01/2020
A PTGC
Par Landais Cyril
Inspecteur des Finances Publiques
Signé

LAON
Cité Administrative
Rue Marcel Bleuet

02016 LAON Cedex
Téléphone : 03.23.26.28.60.

cdif.laon@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la feuille mise 6463.

A ----------, le ----------

Modification demandée par procès verbal du cadastre

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section : ZC
Feuille(s) : 000 ZC 01
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 07/01/2020
Support numérique : ----------
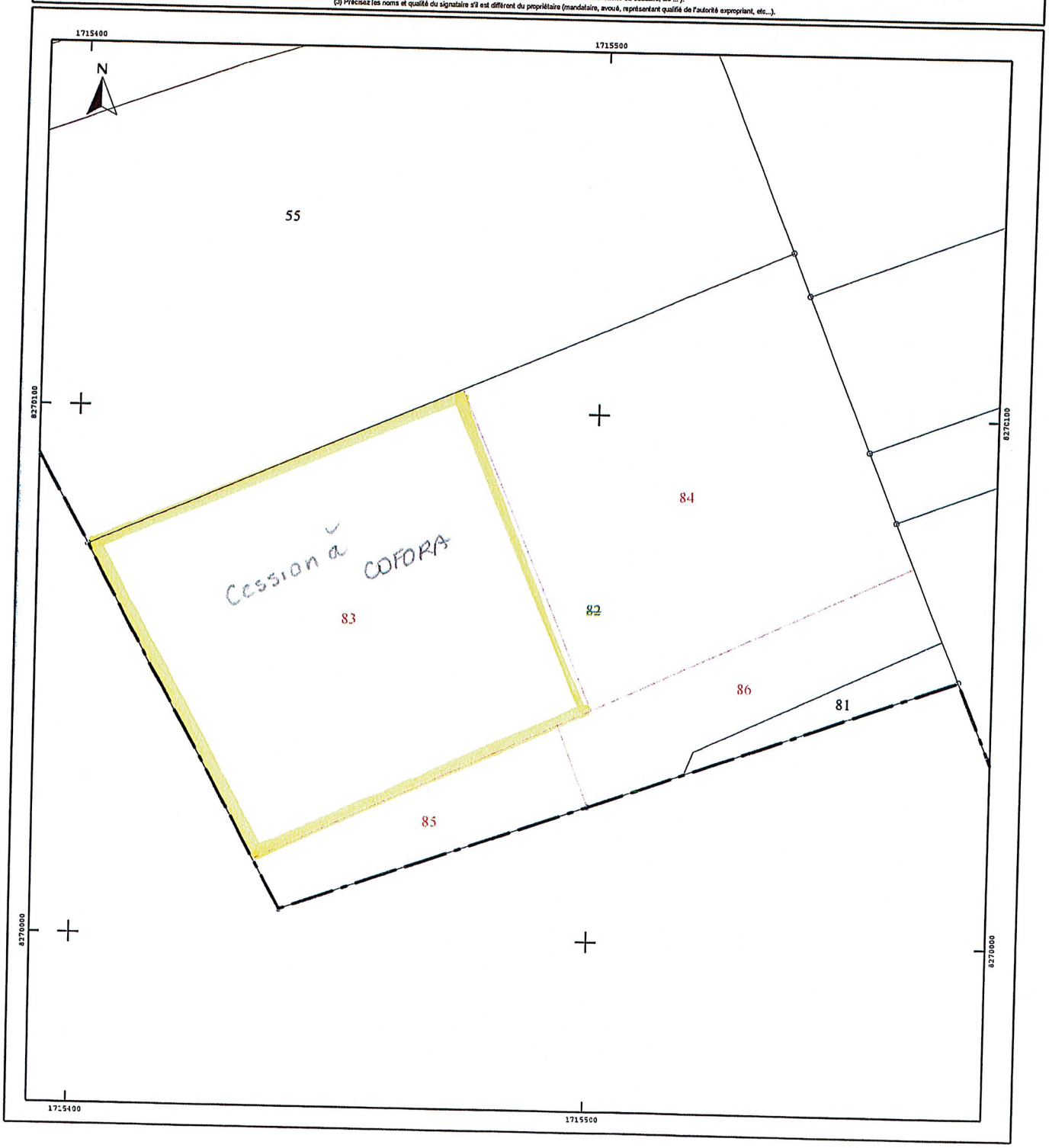
D'après le document d'arpentage dressé
Par VINCENT (2)
Réf. :
Le 07/01/2020